

ACTUALITES DES CCI D'OCCITANIE

Responsabilité Sociétale de l'Entreprise : bénéficiez d'une opération nationale en Occitanie !



Les attentes des citoyens évoluent, l'entreprise ne peut plus être un simple acteur économique. Elle doit être attractive afin de recruter dans les meilleures conditions, créer et donner du sens au quotidien, avoir des valeurs et remplir sa mission en adoptant un modèle économique positif, de croissance, pour les hommes et les femmes qui œuvrent à son développement sur son territoire. C'est l'enjeu de la mise en place d'une démarche de RSE, qui permet de se pencher sur les aspects environnementaux, sociaux, sociétaux et économiques de l'entreprise.

Bpifrance accompagne les entreprises dans leur démarche RSE et propose une formation sous forme de plan d'actions concret et opérationnel, animée par Greenflex. L'enjeu du programme : faire d'une démarche de RSE un levier de performance financière et de création de valeur.

Une démarche RSE permet une amélioration de la valorisation financière de l'entreprise, une meilleure gestion des risques, une augmentation de la performance opérationnelle, permet de renforcer l'image de marque de l'entreprise et la motivation des salariés, et peut ouvrir à de nouveaux produits et services, à de nouveaux marchés.

L'objectif du programme est de concevoir et mettre en œuvre son plan d'actions RSE/ développement durable. 5,5 journées sont organisées sur les 9 mois du programme, alternant modules collectifs et modules individuels :

- 3,5 jours d'accompagnement collectif
- 2 jours d'accompagnement individuel

Ce programme rencontre un vif succès et un réel intérêt car très concret : près de 70 entreprises ont déjà été accompagnées, et font part d'une grande satisfaction.

A noter : Bpi France nous propose d'organiser une session de formation-action en Aveyron si suffisamment d'entreprises sont intéressées.

La session de lancement aura lieu le jeudi 15 mars 2018 à 9h à la CCI.

Faites-vous connaître auprès de Stéphanie SEJOURNE (05 65 77 77 59 - s.sejourne@aveyron.cci.fr)

Formation aux démarches environnementales EnVol et 1.2.3 Environnement pour les TPE et PME



Vous souhaitez mettre en œuvre une démarche environnement simple et faire reconnaître votre engagement ? Participez à la formation proposée par la CCI Hérault et les CCI d'Occitanie.

EnVol et 1.2.3 Environnement sont les deux dispositifs développés par CCI France, avec l'appui de nombreux partenaires dont le Ministère de l'Environnement et l'ADEME, qui permettent de reconnaître les démarches environnementales des entreprises. A noter qu'EnVol est réservé aux entreprises de moins de 50 salariés et 1.2.3 Environnement est adapté aux entreprises de plus de 50 salariés.

La formation collective se veut très opérationnelle avec des outils simples peu coûteux, adaptés à la taille de chaque entreprise et des moyens humains qu'elles peuvent mobiliser. Mais il s'agit d'un réel engagement dans la durée selon le principe de l'amélioration continue.

Les entreprises engagées pourront alors valoriser leur démarche environnementale dans leurs réponses aux appels d'offres ou vis-à-vis de leurs clients et partenaires. D'un point de vue économique la démarche facilitera la mise en œuvre d'actions visant à réduire les impacts environnementaux mais aussi réduire les coûts de certains postes de dépenses (notamment l'énergie, les déchets ou l'eau).

Ce programme proposé par la CCI Hérault repose sur une formation de 4 jours (2 jours de formation collective, 1,5 jour d'atelier collectif et 0,5 jour individuel) répartis entre mars et avril 2018.

Les principaux objectifs de la formation sont de :

- Former un référent environnement
- Mettre en œuvre une démarche environnementale d'amélioration continue simplement et préparer à l'obtention d'une reconnaissance officielle (le label EnVol ou la certification 1.2.3 Environnement)

[Programme et inscription](#)

Légende des pictogrammes thématiques



Environnement



Energie



Sécurité



Qualité



Développement Durable

ACTUALITES REGIONALES



L'ADEME Occitanie lance l'opération : « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts »

Destiné aux établissements de moins de 250 salariés de l'industrie, de la distribution, de la restauration et de l'artisanat, « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts ! » est un accompagnement proposé par l'ADEME et ses partenaires.

Il a pour objectifs d'identifier les pertes cachées, de calculer leurs coûts, de proposer un plan d'action pour les réduire et optimiser les flux énergie, matières - déchets et eau tout en réalisant des économies récurrentes. Rentabilité visée : 18 mois

[Plus d'informations](#)

[Participez aux webinaires](#)

2018, année zéro pour nos déchets en Occitanie ?

Nous connaissons fin 2018 les lignes du plan régional déchets - objectifs et moyens-. Les acteurs sont tous mobilisés sur l'amélioration de la gestion du déchet avec des innovations pionnières sur la valorisation : en matières secondaires, en engrais, en biogaz, en chaleur.

Pour atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique, l'Occitanie devra détourner 750.000 tonnes de déchets du stockage avant 2025. Comment ? En réduisant les déchets à la source, en poursuivant les efforts sur le tri à la source des matières recyclables et en développant de nouvelles filières de valorisation. Biométhane, engrais à base de gypse, housses de fauteuils auto recyclées, plastiques recyclés sur-mesure... Des filières émergentes transforment déjà les poubelles d'Occitanie.

[Plus d'informations](#)



Mission en Chine pour rencontrer de potentiels partenaires dans le secteur de l'environnement et de l'eau

Le programme de financement « EU Gateway » géré par la Commission européenne soutient une mission commerciale d'entreprises européennes en Chine dans le secteur des technologies de l'environnement et de l'eau du 5 au 9 juin 2018. L'objectif est de permettre aux entreprises européennes sélectionnées de nouer des relations commerciales durables grâce à des prestations de coaching et de veille marché avant le départ, de logistique et surtout de rendez-vous programmés avec des distributeurs ou des clients directs.

Au cours de cette semaine, les entreprises pourront présenter leurs technologies et services à un parterre d'entreprises chinoises ciblées pendant 2 jours. Les participants pourront également visiter à Pékin le 16^{ème} Salon *China International Environmental Protection Exhibition & Conference (CIEPEC)*. Les frais de voyage et d'hébergement restent à la charge de l'entreprise.

Les entreprises des sous-secteurs suivants sont particulièrement visées :

- Traitement des eaux usées
- Contrôle de la pollution de l'air
- Gestion des déchets
- Recyclage
- Prévention des sols
- Protection contre le bruit
- Biogaz
- Biomasse
- Approvisionnement en eau douce et
- Solutions d'eau

Pour être sélectionnées, les entreprises européennes doivent soumettre leur demande [sur ce lien](#) avant le 23/02/2018.

Pour plus d'informations contacter Emilie VICQ à la CCI Occitanie (05 62 74 20 65 - e.vicq@occitanie.cci.fr)

[Plus d'informations](#)

L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée mobilise 4 millions d'euros en faveur de la biodiversité

L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse lance un nouvel appel à projets en faveur de la biodiversité, doté de 4 millions d'euros.

Cet appel cible « en priorité les projets des collectivités, associations de protection de la nature, conservatoires et gestionnaires d'espaces naturels qui agissent pour la reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques », indique l'établissement public. Mais il vise aussi, précise-t-il, les milieux secs : pelouse, prairies, forêts...

Les lauréats verront leurs projets financés jusqu'à 60% et le dépôt des dossiers s'effectue jusqu'au 30 avril 2018.

[Plus d'informations](#)

French Tech : 13 entreprises défendent leur projet innovant

Treize porteurs de projet ont exposé leurs arguments pour le développement en transition énergétique et numérique des Hautes-Pyrénées, à Crescendo.

L'enjeu était de taille dans l'amphithéâtre de Crescendo pour ces treize entreprises recensées par la French Tech Hautes-Pyrénées dans le cadre du développement d'une filière éco-industrie. Face à une assemblée composée de collectivités territoriales, de banques, d'entreprises publiques et privées et de l'Enit-Primes (plate-forme de recherche), chacune a soutenu son projet.

[Plus d'informations](#)

Appel à projets READYNOV

La Région Occitanie a placé l'innovation comme priorité absolue dans le cadre de sa nouvelle stratégie pour l'emploi et la croissance. Pour l'encourager, le Conseil Régional réuni le 15 décembre dernier a renouvelé son dispositif entièrement dédié à l'innovation collaborative.

Pour favoriser la collaboration entre acteurs de la recherche et les entreprises engagées dans un programme de recherche et de développement pour l'innovation, l'appel à projet « Readynov 2018 » permet de financer les dépenses internes et externes nécessaires pour le mener à bien dans une perspective de mise sur le marché de nouveaux produits, process ou services relevant des thématiques suivantes :

- Transition énergétique : du développement des ENR aux mutations industrielles ;
- Aérospatial et industries de pointe ;
- Numérique : Systèmes intelligents, chaîne de la donnée et transition numérique
- Santé du futur et silver économie ;

- Productions agro-alimentaires territorialisées et valorisation de la biomasse ;
- Économie du littoral et de la mer ;
- Petit et grand cycle de l'eau ;
- Industrie du futur ;
- Tourisme.

Chef d'entreprise, chercheurs, cet Appel à projet vous est réservé alors candidatez !

[Plus d'informations](#)



La région Occitanie précise sa stratégie « Région à énergie positive 2050 »

La Région Occitanie a adopté aujourd'hui en Assemblée plénière, son plan d'actions pour faire du territoire la première Région à énergie positive d'Europe d'ici 2050. La Région prévoit de diviser par deux la consommation d'énergie par habitant (soit une baisse de 40% de la consommation énergétique régionale) et de multiplier par trois la production d'énergie renouvelable.

Pour y parvenir dix grands chantiers seront lancés d'ici la fin du mandat :

- Construire et rénover, pour des bâtiments économes en énergie et sobres en ressources ;
- Promouvoir et développer la mobilité du futur ;
- Concilier les énergies renouvelables et le développement agricole ;
- Positionner l'Occitanie comme Région en pointe dans le domaine du solaire photovoltaïque sur le marché français et méditerranéen ;
- Positionner la Région comme leader sur l'éolien flottant en Europe ;
- Soutenir la recherche régionale pour préparer les ruptures technologiques de demain ;
- Adapter l'offre de formation pour préparer les métiers de demain ;
- Financer l'économie de la transition énergétique par des dispositifs adaptés à fort effet levier ;
- Accompagner les territoires pour une transition citoyenne et une meilleure acceptabilité des projets ;
- Contribuer aux échanges internationaux sur la lutte contre le changement climatique et s'ouvrir sur le monde.

[Plus d'informations](#)

La Région Occitanie confirme son statut de leader sur le secteur de l'énergie photovoltaïque

Avec 41% de la puissance photovoltaïque installée totale en France (65,6 mégawatts sur 159), l'Occitanie est la première région française sur le secteur. Parmi ceux qui se démarquent, Apex Energies et le groupe Valeco, deux développeurs montpelliérains sont en tête du classement en puissance produite, avec 26 mégawatts chacun. La région bénéficie aussi d'une plateforme technologique de Recherche et Développement : Thémis Solaire Innovation (TSI), à Targassonne, dédiée au développement de nouvelles technologies permettant la production d'énergie d'origine solaire.

Un dynamisme qui ne faiblit pas puisque la région vient de rafler plus du tiers des lauréats de l'appel à projets en faveur du photovoltaïque lancé par Ministère de la Transition énergétique et solidaire dont les résultats viennent d'être connus.

Hautes-Pyrénées : succès pour le 1er séminaire des Energies Renouvelables

Le combat contre le réchauffement climatique se poursuit. Début décembre, les Hautes-Pyrénées ont lancé un nouveau round. Ensemble, la région, le département et le Syndicat départemental d'électricité ont mis les gants. Avec des objectifs bien dressés. Le 1er séminaire des énergies renouvelables s'est tenu dans l'amphithéâtre de l'hôtel départemental, comble pour l'occasion.

«L'idée est de mobiliser les territoires, les collectivités, les entreprises et aussi les citoyens pour s'engager réellement dans la transition énergétique», annonce Bruno Rouch, directeur de SDE 65. Pour lui, l'étape que représente ce séminaire a son importance. Elle soulève «les enjeux, la prise de conscience et l'évaluation des cibles. Il faut la partager avec les experts, la région, les entreprises». Et si les différents acteurs ont décidé de s'unir face au défi du réchauffement de la planète, le directeur du syndicat l'explique par «la combinaison de deux enjeux. Un d'ordre environnemental avec la lutte sur le changement climatique, et un d'ordre économique. On positionne le territoire sur l'accueil d'entreprise, la mobilisation des ressources et la création d'emploi». La mission commence. Comment la mener ?

[Plus d'informations](#)

Rodez - MET : l'énergie au doigt et à l'œil

Depuis plusieurs années, MET Energie à Rodez développe des solutions intelligentes de gestion de l'énergie pour les industriels, les collectivités et les ensembles résidentiels. Avec des résultats garantis.

Dans le groupe MET Expansion, MET Energie est dédiée à la maintenance, l'exploitation et la télésurveillance des installations de génie climatique. Ce faisant, l'entreprise est passée maître dans la conception et le déploiement de systèmes de télégestion des bâtiments et des installations, avec pour objectif la maîtrise des énergies et donc des dépenses. Les spécialistes appellent cela la GTEB (gestion technique et énergétique des bâtiments). La société ruthénoise est même devenue un opérateur de premier plan à l'échelle régionale, avec de grands chantiers collectifs et industriels, de Montpellier à Bordeaux, en passant par Toulouse.

[Plus d'informations](#)

Appel à projets - Bâtiments NoWatt en Occitanie

Dans le cadre de sa feuille de route "Région à énergie positive", la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée lance un appel à projets avec l'objectif de développer des projets innovants de construction et de rénovation avec une empreinte énergétique la plus faible possible. Cette optimisation énergétique doit se maintenir tout au long de la vie du bâtiment. C'est à dire de sa conception, de son exploitation, de sa maintenance, ainsi que la prise en compte de sa fin de vie.

[Plus d'informations](#)

Le Tarbais Heslyom va exploiter les centrales photovoltaïques individuelles

[Plus d'informations](#)



Ateliers Oira : venez rédiger votre Document Unique en direct !

Restaurateurs, commerçants : vous n'avez pas encore rédigé votre Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ?

N'hésitez pas à venir participer à une de nos sessions pratiques. D'une durée de 2 heures, ces modules s'appuient sur l'outil Oira, développé par l'INRS au niveau national et vous permettent d'avancer de manière concrète et efficace dans l'élaboration de votre Evaluation des Risques Professionnels. 3 sessions sont déjà programmées :

- Restauration : le lundi 12 février à 15h à Rodez et le lundi 5 mars à 15h à Millau
- Commerce non alimentaire : le lundi 9 avril à 10h à Rodez

Pour plus d'information, contacter Stéphanie SEJOURNE (05 65 77 77 59 - s.sejourne@aveyron.cci.fr)



Revue Echanges : l'IEQT de Rodez et l'entreprise FIDELEM à l'honneur

[Plus d'informations](#)

EN BREF



Les priorités de Nicolas Hulot pour 2018

[Plus d'informations](#)

Rapport annuel du Registre Piles et accumulateurs : données 2016

[Plus d'informations](#)

ISO 14001 :2015 - Les changements clés liés à la perspective cycle de vie

[Plus d'informations](#)

Prix entreprises et environnement - les lauréats sont ...

[Plus d'informations](#)

Fiche technique ADEME sur l'écolabel Européen

[Plus d'informations](#)

Enquête campagne Ecolabel Européen

[Plus d'informations](#)

Nouvel outil : auto-diagnostic éco-conception, testez-le !

[Plus d'informations](#)

L'éco-conception des emballages & agroalimentaire en vidéo

[Plus d'informations](#)

Eco-tool-seeker: un nouveau guide professionnel pour choisir son outil d'éco-conception

[Plus d'informations](#)

Appel à Projets - Investissements d'Avenir - Transports et Mobilité durable - Accélération du développement des écosystèmes d'innovation performants

[Plus d'informations](#)

Le BARPI a 25 ans - Découvrez la lettre d'info de décembre 2017

[Plus d'informations](#)



Taxes sur le gaz naturel : nette augmentation de la TICGN au 1^{er} janvier 2018

[Plus d'informations](#)

La CRE propose une évolution des tarifs de vente d'électricité

[Plus d'informations](#)

Taux réduit / exemption de CSPE : décalage de l'échéance d'envoi de l'état récap annuel au 1er juin

[Plus d'informations](#)

CEE 4^{ème} période : les textes modifiant le dispositif sont publiés

[Plus d'informations](#)

Le Crédit Coopératif lance le Prêt Agir pour l'Efficacité Énergétique

[Plus d'informations](#)

Avis de l'ADEME - Les énergies renouvelables et de récupération

[Plus d'informations](#)

Guides ADEME - Production d'énergie décentralisée dans les process industriels :

- **fiches sectorielles** [Plus d'informations](#)
- **fiches technologiques** [Plus d'informations](#)

Renouvelables : Nicolas Hulot précise la stratégie gouvernementale

[Plus d'informations](#)

Enquête sur les prix des combustibles bois pour le chauffage domestique en 2017

[Plus d'informations](#)

Déduction exceptionnelle à l'acquisition de véhicules propres (gaz naturel et biométhane carburant)

[Plus d'informations](#)

Les énergies renouvelables compétitives... en 2020

[Plus d'informations](#)

Energies renouvelables : le 1^{er} janvier, l'Allemagne a tourné à 100% à l'électricité verte

[Plus d'informations](#)



Comment fonctionne le nouveau C2P, compte professionnel de prévention ?

[Plus d'informations](#)

Trophées de l'Assurance Maladie sur la prévention des risques chimiques professionnels : candidatez !

[Plus d'informations](#)

La stratégie nationale de santé 2018-2022 est publiée

[Plus d'informations](#)

Nouvelle publication INRS : les grues de chargement

[Plus d'informations](#)

Le risque électrique en vidéo : rappel des obligations et outils de prévention utiles

[Plus d'informations](#)

Quelles sont les évolutions récentes des conditions de travail et des risques psychosociaux ?

[Plus d'informations](#)

Qualité de Vie au Travail : appel à projets sur le thème de l'égalité professionnelle

[Plus d'informations](#)

Sélection INRS des actualités juridiques sur la prévention des risques professionnels - Décembre 2017

[Plus d'informations](#)

Travail et sécurité : numéro de janvier 2018

[Plus d'informations](#)

Revue Références en Santé au travail #152

[Plus d'informations](#)



Mémo pratique - Vos achats responsables avec l'Écolabel européen : simplicité et fiabilité

[Plus d'informations](#)

Batiphoenix : la 1^{ère} marketplace pour le réemploi des matériaux de construction

[Plus d'informations](#)

IN THE LOOP : un jeu stratégique sur les ressources pour les leaders de demain !

[Plus d'informations](#)

AGENDA

> Evénements du mois

Mercredi 31 janvier 2018

Prix régionaux qualité et management de la qualité :

se challenger pour progresser autrement !

Organisés par l'AFQP Occitanie et l'ESQESE,

de 17h à 18h30 à l'ICT ESQESE - Toulouse

[Plus d'informations](#)



1^{er} et 15 février 2018

Webinaires sur l'accompagnement « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts »

Organisé par l'ADEME et le réseau des CCI de France
8h30 à 9h en live (webinaire)

[Plus d'informations](#)



Février - Mars 2018

Ateliers OIRA : rédaction du Document Unique

- Restauration : lundi 12 février à 15h à Rodez et lundi 5 mars à 15h à Millau
- Commerce non alimentaire : lundi 9 avril à 10h à Rodez

Plus d'informations auprès de Stéphanie SEJOURNE :
(05 65 77 77 59 - s.sejourne@aveyron.cci.fr)



Jeudi 1^{er} mars 2018

Réunion d'info QSE « Le bois énergie en industrie : la solution d'avenir ? »

Filière locale, applications et retours d'expérience

Organisée par la CCI Aveyron et Aveyron Energie Bois dans les locaux de l'entreprise **XX** à **XX**

En bonus : **visite de la chaufferie** et des installations
De 10h à 14h (buffet déjeuner sur place)

Plus d'informations auprès d'Elodie NAYRAL
(05 65 77 77 55 - e.nayral@aveyron.cci.fr)

>> A venir



Mardi 6 mars 2018

L'ISO 14001 par étapes pour les PME-TPE

CCI Lot - Site de Cahors

Plus d'informations : elodie.fleurat@lot.cci.fr



Mardi 13 mars 2018

Colloque CEE : quoi de neuf pour la 4^{ème} période ?

Organisé par l'ATEE et la CCI Occitanie

De 14h à 18h à la CCIR Occitanie - Blagnac

[Plus d'informations](#)



Jeudi 15 mars 2018

Formation-action sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) organisée par BPI France

CCI Aveyron - Site de Rodez

Plus d'informations auprès de Stéphanie SEJOURNE :
(05 65 77 77 59 - s.sejourne@aveyron.cci.fr)



Mardi 13 et 20 mars 2018

Formation aux démarches environnementales

EnVol et 1.2.3 Environnement pour les TPE/PME

CCI Hérault - Site de Montpellier

[Plus d'informations](#)

VEILLE REGLEMENTAIRE

> Zoom du mois

Modifications de la nomenclature des ICPE par 2 décrets (n°2017-1579 du 16/11/2017 et n°2017-1595 du 21/11/2017)

Cf. Lettre QSE-DD n°109 de décembre 2017

[Consulter le décret du 21/11/2017](#)

[Consulter le décret du 16/11/2017](#)

[Consulter la nomenclature ICPE mise à jour](#)

Arrêté du 28 décembre 2017 pris pour l'application des articles 266 sexies et 266 nonies du code des douanes

L'arrêté précise les installations concernées par les réductions de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) les exonérations applicables aux résidus et aux déchets inertes, ainsi que les modalités d'application des taux réduits de TGAP à certaines installations de stockage ou de traitement thermique de déchets dangereux ou non dangereux soumis à la nomenclature ICPE.

Les installations relevant des rubriques suivantes sont assujetties à la TGAP :

- 2720-1 - installation de stockage de déchets dangereux résultant de la prospection, de l'extraction, du traitement et du stockage de ressources minérales ainsi que de l'exploitation de carrières
- 2720-2 - installation de stockage de déchets non dangereux non inertes résultant de la prospection, de l'extraction, du traitement et du stockage de ressources minérales ainsi que de l'exploitation de carrières

- 2760-1 - installation de stockage de déchets dangereux autre que celle mentionnée à la rubrique 2720 ;
- 2760-2 - installation de stockage de déchets non dangereux autre que celle mentionnée aux rubriques 2720 et 2760-3
- 2770 - installation de traitement thermique de déchets dangereux
- 2771 - installation de traitement thermique de déchets non dangereux

Concernant l'exonération de TGAP sur la réception de matériaux ou déchets inertes, l'arrêté précise que cette exonération ne s'applique qu'aux réceptions de déchets respectant les conditions d'admissions fixées par l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 (Arr. 12 déc. 2014).

Il énumère les résidus de traitement des installations de traitement thermique de déchets assujettis à la TGAP.

L'arrêté précise pour les installations réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté, la formule permettant de calculer le taux de valorisation énergétique du biogaz capté. Les tarifs réduits de TGAP relatifs aux installations réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % ou une valorisation énergétique du biogaz capté par bioréacteur s'appliquent aux déchets susceptibles de produire du biogaz qui ont été autorisés à être réceptionnés dans une installation de stockage de déchets non dangereux et relevant de l'un des codes de déchets mentionnés à l'annexe I de l'arrêté.

Enfin l'arrêté fixe les modalités de mesure des émissions de NOx pour les installations à faible valeur d'émission de NOx bénéficiant d'un taux réduit de TGAP et les modalités de calcul de rendement énergétique pour les installations réalisant une valorisation énergétique.

Enfin, l'arrêté abroge l'arrêté du 18 mars 2009 fixant la performance énergétique de niveau élevé telle que reprise à l'article 266 nonies du code des douanes.

[Consulter l'Arrêté du 28 décembre 2017](#)

Décret n° 2017-1866 du 29 décembre 2017 portant définition de la stratégie nationale de santé pour la période 2018-2022

Le décret définit la stratégie nationale de santé pour la période 2018-2022.

La politique de santé est conduite dans le cadre d'une stratégie nationale de santé définie par le Gouvernement, qui détermine, de manière pluriannuelle, des domaines d'action prioritaires et des objectifs d'amélioration de la santé et de la protection sociale contre la maladie. Un volet de la stratégie nationale de santé détermine les priorités de la politique de santé de l'enfant, un autre est spécifique à la Corse et un troisième concerne chacune des collectivités d'outre-mer régies par l'article 73 de la Constitution, ainsi que Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna.

Un grand chapitre de la stratégie est consacré à « **Promouvoir des conditions de vie et de travail favorables à la santé et maîtriser les risques environnementaux** ».

La stratégie nationale prévoit que dans les prochaines années, il sera nécessaire de :

- Développer des outils facilitant la bonne gestion du logement (économies d'énergie, isolation)
- Renforcer l'intervention de conseillers en environnement intérieur chez les personnes souffrant d'affections respiratoires et/ou allergiques
- Simplifier et renforcer la mise en œuvre des polices de l'insalubrité en lien avec les collectivités territoriales et désigner un acteur opérationnel unique, qui pourrait être l'intercommunalité
- Mener les expertises nécessaires pour réglementer les produits nuisibles à la santé dans l'habitat
- Mettre en place une politique globale de santé et de qualité de vie au travail dans l'ensemble des milieux professionnels publics et privés et renforcer le rôle de coordination des services de santé au travail
- Développer la prévention en milieu professionnel dans une approche globale de la santé en améliorant la coordination des acteurs, en développant l'utilisation du volet professionnel du dossier médical partagé, en intégrant mieux les services de santé au travail dans le parcours de santé et en renforçant la prise en compte de la prévention des risques professionnels dans la formation des futurs salariés et dirigeants des entreprises
- Permettre le suivi de certaines populations atteintes de pathologies ayant un impact important sur leur activité professionnelle afin d'améliorer les actions de lutte contre la désinsertion professionnelle
- Coordonner l'offre proposée par les acteurs de la prévention des risques professionnels sur le champ des risques psychosociaux pour mieux accompagner les entreprises et tester de nouvelles démarches de prévention de ces risques en entreprise
- Renforcer le repérage et l'accompagnement des victimes du syndrome d'épuisement professionnel (« burn out »)

- Améliorer la prévention et la prise en charge précoce des troubles musculo-squelettiques en entreprise et des risques liés aux manutentions manuelles notamment dans des secteurs d'activité particulièrement concernés comme celui de l'aide et des soins à la personne
- Promouvoir le télétravail en raison de ses impacts positifs sur la santé des personnels, la qualité de vie au travail, la productivité et sur l'environnement compte tenu de la réduction des déplacements

Sensibiliser les usagers sur les comportements à adopter pour réduire leurs émissions et leur exposition aux risques environnementaux, notamment dans les territoires les plus exposés

- Réduire les expositions de la population :
 - Aux pollutions atmosphériques, notamment en les prenant en compte dans les politiques énergétiques, d'aménagement du territoire et de renouvellement urbain, en favorisant la nature en ville, dont les bénéfices pour la santé sont multiples (santé mentale, lutte contre l'îlot de chaleur et la pollution, etc.) et en réduisant les émissions polluantes dans tous les secteurs d'activité (industrie, transport, résidentiel et agricole)
 - Aux substances suspectées d'avoir un effet nocif sur la santé humaine, notamment en trouvant des substituts organisant leur traçabilité, en incitant les entreprises à évaluer et maîtriser durablement le risque chimique pour leurs salariés, en promouvant une agriculture durable et sans intrants, et en portant une attention particulière à l'exposition des populations riveraines de zones d'épandage agricole, en particulier les femmes enceintes et les enfants
 - A une alimentation en eau dont la qualité est inadéquate, notamment en renforçant la vigilance sur la présence de substances dites émergentes dans l'eau du robinet
 - Au bruit, notamment dans les entreprises, dans les transports et dans les écoles, en le prenant en compte dans les politiques d'aménagement et de transports, en améliorant la qualité acoustique du bâti et en prévenant les mésusages de l'écoute de musique amplifiée
- Développer les connaissances en matière de santé environnementale: nouveaux stressors (perturbateurs endocriniens, nano matériaux), effets des poly-expositions et effets cumulés des combinaisons de facteurs de risque de stress (« cocktail »), exposition au long de la vie et conséquences intergénérationnelles (exposome) :
 - Produire un rapport annuel de mise à jour des connaissances en santé environnementale (niveaux d'imprégnation, exposome) afin d'évaluer le niveau de risque avec les principaux acteurs de la surveillance et de la recherche en santé environnementale
 - Développer la complémentarité des différentes approches et méthodes contribuant à la production de connaissances (Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES), Agence nationale de santé publique (ANSP), Agence nationale de la recherche (ANR), Institut national du cancer (INCa), etc.)
 - Garantir la transparence et l'indépendance des études menées dans ce domaine
 - Développer les recherches prospectives sur l'impact de l'évolution de la biosphère sur la santé humaine
- Limiter l'impact du système de santé sur l'environnement (résidus de médicaments dans l'eau et dans les sols, déchets d'activités de soins, empreinte énergétique, etc.)
- Limiter les risques d'endémisation et d'épidémisation par une surveillance et des contre-mesures adaptées à ce type de pathologie dite « tropicale »
- Organiser la surveillance entomologique et prévenir l'implantation et le développement des moustiques vecteurs, en lien étroit avec les collectivités territoriales
- Renforcer la prévention des maladies vectorielles par une meilleure information du public et des professionnels de santé notamment sur les mesures d'hygiène.

[Consulter le Décret n° 2017-1866](#)

Décret n° 2017-1845 du 29 déc 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au préfet

Le décret vise à évaluer, par la voie d'une expérimentation conduite pendant deux ans, l'intérêt de reconnaître au préfet la faculté de déroger à certaines dispositions réglementaires pour un motif d'intérêt général et à apprécier la pertinence de celles-ci.

A cet effet, il autorise le représentant de l'Etat à prendre des décisions dérogeant à la réglementation, afin de tenir compte des circonstances locales et dans le but d'alléger les démarches administratives, de réduire les délais de procédure ou de favoriser l'accès aux aides publiques.

Le préfet peut faire usage de la faculté de dérogation à certaines réglementations pour prendre des décisions non réglementaires relevant de sa compétence en matière d'environnement, agriculture et forêts ; Construction, logement et urbanisme ; Protection et mise en valeur du patrimoine culturel.

[Consulter le Décret n° 2017-1845](#)

Décret n° 2017-1819 du 29 décembre 2017 relatif au comité social et économique

Le décret organise les modalités de fonctionnement du comité social et économique qui fusionne en une seule instance les trois instances d'information et de consultation préexistantes : délégués du personnel, comité d'entreprise et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Plusieurs dispositions intéressent le CSE dans les ICPE et les INB (Installations Nucléaires de Base).

Les documents joints à la demande d'autorisation ICPE sont portés à la connaissance du comité social et économique préalablement à leur envoi au préfet. Le dossier établi par l'employeur à l'appui de sa demande est transmis au comité dans un délai de quinze jours à compter du lancement de l'enquête publique prévue à l'article L. 181-9 du même code. Il émet un avis motivé sur ce dossier dans un délai de quinze jours à compter de la réception par l'employeur du rapport de l'enquête publique. « Le président du comité transmet cet avis au préfet dans les trois jours suivant la remise de l'avis du comité » (Art. R. 2312-25 du code Travail)

Le comité social et économique émet un avis :

- Sur le plan d'opération interne prévu au cinquième alinéa de l'article R. 181-54 du code de l'environnement ;
- Sur la teneur des informations transmises au préfet en application de l'article R. 181-13 ainsi que du I de l'article R. 181-47 du même code.

Le président du comité transmet ces avis au préfet dans un délai de trente jours à compter de la consultation (Art. R. 2312-26 du code Travail)

Dans les établissements comportant une installation nucléaire de base, le comité social et économique émet un avis sur tout projet d'élaboration ou de modification du plan d'urgence interne, après un délai de trente jours au moins et soixante jours au plus suivant la communication du dossier, sauf cas exceptionnel justifié par l'urgence (Art. R. 2312-27 du code Travail)

Le comité social et économique est informé par l'employeur des prescriptions imposées par les autorités publiques chargées de la protection de l'environnement (Art. R. 2312-28 du code Travail).

Une commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) est créée au sein du comité social et économique dans les entreprises d'au moins 300 salariés, les établissements distincts d'au moins 300 salariés, les établissements comprenant au moins une INB ou une installation Seveso seuil haut.

En outre, dans les entreprises et établissements distincts de moins de trois cents salariés, l'inspecteur du travail peut imposer la création d'une CSSCT lorsque cette mesure est nécessaire, notamment en raison de la nature des activités, de l'agencement ou de l'équipement des locaux.

La CSSCT reçoit, par délégation du CSE, tout ou partie des attributions du comité relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, à l'exception du recours à un expert prévu aux articles L. 2315-78 et suivants du code du travail et des attributions consultatives du comité.

[Consulter le Décret n° 2017-1819](#)

>> Dernières publications

Période du 10/11/2017 au 11/01/2018

ICPE - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

- o [Décret 2017-1819 du 29/12/2017](#) (JO n°0304 du 30/12/2017) Comité social et économique – cf. *Zoom ci-dessus*
- o [Décision Communautaire 2017/2117 du 21/12/2017](#) (JOUE n°L 323 du 07/12/2017) Conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) dans le secteur de la chimie organique à grand volume de production, au titre de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil
- o [Décret 2017-1595 du 21/11/2017](#) (JO n°273 du 23/11/2017) Modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (modification de 31 rubriques et suppression de 11 rubriques) – cf. *Zoom ci-dessus*
- o [Arrêté TREP1712811A du 21/11/2017](#) (JO n°273 du 23/11/2017) Modifiant certains arrêtés ministériels applicables à certaines installations classées pour la protection de l'environnement

- [Arrêté TREP1712920A du 21/11/2017](#) (JO n°273 du 23/11/2017) Prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de la déclaration avec contrôle périodique au titre de la rubrique n° 2150 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (Diptères)
- [Décret 2017-1579 du 16/11/2017](#) (JO n°269 du 18/11/2017) Modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (Détergents et savons) – cf. *Zoom ci-dessus*
- [Instruction TREP1637613J du 06/11/2017](#) (BO Ecologie et Développement Durable n°16-2017 du 25/11/2017) Mise à disposition et conditions d'accès des informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les installations classées pour la protection de l'environnement

Déchets - Sites et sols pollués

- [Décret 2018-10 du 05/01/2018](#) (JO n°0005 du 07/01/2018) Valorisation des résidus de la vinification
- [Arrêté TREP1733787A du 28/12/2017](#) (JO n°305 du 31/12/2017) Pris pour l'application des articles 266 sexies et 266 nonies du code des douanes (TGAP) - cf. *Zoom ci-dessus*
- [Arrêté TREP1733657A du 26/12/2017](#) (JO n°303 du 29/12/2017) Portant agrément d'un éco-organisme de la filière des déchets d'éléments d'ameublement en application de l'article R. 543-252 du code de l'environnement (la société Eco-mobilier)
- [Arrêté TREP1733661A du 22/12/2017](#) (JO n°300 du 24/12/2017) Portant agrément d'un éco-organisme de la filière des déchets d'éléments d'ameublement en application de l'article R. 543-252 du code de l'environnement (la société Valdélia)
- [Arrêté TREP1732669A du 22/12/2017](#) (JO n°303 du 29/12/2017) Portant agrément d'un éco-organisme de la filière des déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers
- [Arrêté TREP1634437A du 20/12/2017](#) (JO n°300 du 24/12/2017) Procédure d'enregistrement et de déclaration des données de la filière des déchets d'emballages ménagers, et de la filière des papiers graphiques
- [Arrêté SSAP1731890A du 18/12/2017](#) (JO n°299 du 23/12/2017) Modifiant l'arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R. 1335-8-1 du code de la santé publique, la liste des pathologies conduisant pour les patients en autotraitement à la production de déchets d'activité de soins à risque infectieux perforants
- [Arrêté AGRT1733976A du 18/12/2017](#) (JO n°298 du 22/12/2017) Fixant la liste des laboratoires d'analyses de terre agréés pour l'année 2018
- [Décret 2017-1607 du 27/11/2017](#) (JO n°277 du 28/11/2017) Portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la gestion des déchets
- [Arrêté TREP1719757A du 27/11/2017](#) (JO n°277 du 28/11/2017) Procédure d'agrément et cahier des charges des éco-organismes de la filière des déchets d'éléments d'ameublement (DEA)
- [Arrêté TREP1719839A du 27/11/2017](#) (JO n°277 du 28/11/2017) Procédure d'approbation et cahier des charges des systèmes individuels de la filière des déchets d'éléments d'ameublement (DEA)
- [Arrêté TREP1729721A du 19/11/2017](#) (JO n°270 du 09/11/2017) Portant agrément d'un éco-organisme pour la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers en application des articles R. 543-189 et R. 543-190 du code de l'environnement (société ESR)
- [Directive 2017/2096 du 15/11/2017](#) (JOUE n°L 299 du 16/11/2017) Modification de l'annexe II de la directive 2000/53/CE relative aux véhicules hors d'usage (VHU)
- [Arrêté TREP1729717A du 09/11/2017](#) (JO n°270 du 19/11/2017) Portant agrément d'un éco-organisme pour la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers en application des articles R. 543-189 et R. 543-190 du code de l'environnement (société ESR)
- [Arrêté TREP1729724A du 09/11/2017](#) (JO n°270 du 19/11/2017) Portant agrément d'un éco-organisme pour la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels en application des articles R. 543-196 et R. 543-197 du code de l'environnement (société ESR)
- [Arrêté TREP1730269A du 09/11/2017](#) (JO n°270 du 19/11/2017) Portant agrément d'un éco-organisme de la filière des déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers, pour le cas des extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice

Eau - Air - Odeurs

- [Loi 2017-1838 du 30/12/2017](#) (JO n°305 du 31/12/2017) Relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations
- [Décret 2017-1850 du 29/12/2017](#) (JO n°305 du 31/12/2017) Rémunération des exploitants des services de distribution d'eau et d'assainissement chargés de percevoir les redevances prévues aux articles L. 213-10-3 et L. 213-10-6 du code de l'environnement
- [Décret 2017-1851 du 29/12/2017](#) (JO n°305 du 31/12/2017) Aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants
- [Arrêté TRER1733443A du 29/12/2017](#) (JO n°305 du 31/12/2017) Modalités de gestion des aides à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants
- [Arrêté TREL1732674A du 26/12/2017](#) (JO n°302 du 28/12/2017) Modifiant l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte

- Arrêté TRER1732910A du 15/12/2017 (JO n°298 du 22/12/2017) Fixant pour l'année 2017 le montant des frais de tenue de compte des détenteurs de quotas prévu à l'article R. 229-36 du code de l'environnement
- Décision Communautaire 2017/2333 du 13/12/2017 (JOUE n°L 333 du 15/12/2017) Limites quantitatives applicables aux substances réglementées et allocation des quotas de ces substances conformément au règlement (CE) n° 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018
- Règlement 2017/2392 du 13/12/2017 (JOUE n°L 350 du 29/12/2017) Système européen d'échange de quotas de CO2 - modification de la directive 2003/87/CE en vue de maintenir l'actuelle restriction du champ d'application pour les activités aériennes et de préparer la mise en œuvre d'un mécanisme de marché mondial à partir de 2021
- Règlement 2017/2400 du 12/12/2017 (JOUE n°L349 du 29/12/2017) Portant application du règlement (CE) no 595/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la détermination des émissions de CO2 et de la consommation de carburant des véhicules utilitaires lourds et modifiant la directive 2007/46/CE du Parlement européen et du Conseil ainsi que le règlement (UE) no 582/2011 de la Commission
- Accord du 23/11/2017 (JOUE n°L 322 du 07/12/2017) Accord entre l'Union européenne et la Confédération suisse sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre
- Décret 2017-1564 du 14/11/2017 (JO n°267 du 16/11/2017) Fixant le montant de l'amende pour émissions excédentaires prononcée à l'encontre des exploitants des établissements hospitaliers exclus du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre
- Décision Communautaire 2017/2240 du 10/11/2017 (JOUE n°L 322 du 07/12/2017) Signature, au nom de l'Union, et application provisoire de l'accord entre l'Union européenne et la Confédération suisse sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre
- Note TREL1721945N du 03/11/2017 (BO Ecologie et Développement Durable n°16-2017 du 25/11/2017) Appréciation de la compatibilité des décisions d'occupation du domaine public maritime avec les objectifs environnementaux des plans d'actions pour le milieu marin
- Note TREL1725847N du 20/10/2017 (BO Ecologie et Développement Durable n°16-2017 du 25/11/2017) Réalisation de l'inventaire des émissions de substances dangereuses dans le cadre de la mise à jour des états des lieux et de la rédaction des SDAGE pour le troisième cycle de la directive cadre sur l'eau

Energie - Bruit

- Loi 2017-1839 du 30/12/2017 (JO n°305 du 31/12/2017) Fin de la recherche ainsi que de l'exploitation des hydrocarbures - diverses dispositions relatives à l'énergie et à l'environnement
- Décret 2017-1848 du 29/12/2017 (JO n°305 du 31/12/2017) Modification des dispositions de la partie réglementaire du code de l'énergie relatives aux certificats d'économies d'énergie (CEE)
- Arrêté TRER1725883A du 29/12/2017 (JO n°305 du 31/12/2017) Modification de l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application de la troisième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE)
- Arrêté TRER1725884A du 29/12/2017 (JO n°305 du 31/12/2017) Modification de l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie (CEE) et les documents à archiver par le demandeur
- Arrêté ECOC1632502A du 29/12/2017 (JO n°0001 du 03/01/2018) Modalités d'application des dispositions relatives à la mise à disposition du public des données détaillées de comptage des gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel - application de l'article D. 111-66 du code de l'énergie
- Loi 2017-1775 du 28/12/2017 (JO n°303 du 29/12/2017) Loi de finances rectificative pour 2017
- Arrêté TREP1731226A du 26/12/2017 (JO n°302 du 28/12/2017) Listes d'agglomérations de plus de 100 000 habitants - Modification de l'arrêté du 14 avril 2017 - Application de l'article L. 572-2 du code de l'environnement
- Arrêté TRER1736404A du 22/12/2017 (JO n°0007 du 10/01/2018) bonification du volume de certificats délivrés pour certaines opérations dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) - modification de l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application de la troisième période du dispositif des CEE
- Arrêté TRER1736405A du 22/12/2017 (JO n°0007 du 10/01/2018) Définition des opérations standardisées d'économies d'énergie - modification de l'arrêté du 22 décembre 2014 (CEE)
- Arrêté TERL1727764A du 21/12/2017 (JO n°300 du 24/12/2017) Modification relative aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performances énergétiques applicables aux bâtiments collectifs nouveaux et aux parties nouvelles de bâtiment collectif
- Convention PRMI1734483X du 19/12/2017 (JO n°298 du 22/12/2017) Avenant n° 4 du 19 décembre 2017 à la convention du 14 juillet 2010 entre l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) relative au Programme d'investissements d'avenir (action « Rénovation thermique des logements privés »)
- Décret 2017-1707 du 18/12/2017 (JO n°296 du 20/12/2017) Tarif d'utilisation du réseau public de transport d'électricité (TURPE) - Modification de l'article D. 341-9 du code de l'énergie
- Arrêté TRER1734617A du 18/12/2017 (JO n°298 du 22/12/2017) Abrogation de programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE)
- Arrêté TRER1728008A du 08/12/2017 (JO n°287 du 09/12/2017) Caractéristiques de l'hydrogène en tant que source d'énergie pour le transport

- [Arrêté TRER1728018A du 08/12/2017](#) (JO n°287 du 09/12/2017) Caractéristiques du gaz naturel comprimé GNC et du gaz naturel liquéfié GNL destinés à la carburation
- [Arrêté TRER1733589A du 01/12/2017](#) (JO n°296 du 20/12/2017) Montant des frais de tenue de compte du registre national des certificats d'économies d'énergie (CEE)
- [Décret 2017-1650 du 30/11/2017](#) (JO n°282 du 03/12/2017) Production d'électricité à partir de biomasse - obligation d'achat de l'électricité - modification du décret n° 2016-691 du 28 mai 2016 définissant les listes et les caractéristiques des installations mentionnées aux articles L. 314-1, L. 314-2, L. 314-18, L. 314-19 et L. 314-21 du code de l'énergie
- [Arrêté TRER1706923A du 30/11/2017](#) (JO n°282 du 03/12/2017) Prise en charge des coûts de raccordements aux réseaux publics d'électricité, en application de l'article L. 341-2 du code de l'énergie
- [Arrêté TRER1708059A du 30/11/2017](#) (JO n°282 du 03/12/2017) Niveau de prise en charge des coûts de raccordement à certains réseaux publics de distribution de gaz naturel des installations de production de biogaz, en application de l'article L. 452-1 du code de l'énergie
- [Règlement 2017/2196 du 24/11/2017](#) (JOUE n°L 312 du 28/11/2017) Code de réseau sur l'état d'urgence et la reconstitution du réseau électrique
- [Règlement 2017/2195 du 23/11/2017](#) (JOUE n°L 312 du 28/11/2017) Ligne directrice sur l'équilibrage du système électrique
- [Règlement 2017/2169 du 21/11/2017](#) (JOUE n°L 306 du 22/11/2017) Format et modalités de transmission des statistiques sur le prix du gaz naturel et de l'électricité en application du règlement (UE) 2016/1952
- [Décret 2017-1559 du 13/11/2017](#) (JO n°266 du 15/11/2017) Objectifs nationaux de développement des énergies renouvelables dans le secteur des transports - biocarburants et bioliquides - modification de l'article D. 641-13 du code de l'énergie
- [Règlement 2017/2010 du 09/11/2017](#) (JOUE n°L 292 du 10/11/2017) Modification du règlement (CE) n° 1099/2008 concernant les statistiques de l'énergie, relativement aux mises à jour pour les statistiques annuelles et mensuelles de l'énergie
- [Arrêté TRER1729847A du 02/11/2017](#) (JO n°271 du 21/11/2017) Modalités de contrôle des installations de production d'électricité
- [Arrêté TRER1726570A du 31/10/2017](#) (JO n°265 du 14/11/2017) Catégories d'effacement - application de l'article L. 271-1 du code de l'énergie
- [Arrêté TRER1724938A du 31/10/2017](#) (JO n°268 du 17/11/2017) Modalités de la procédure d'appel d'offres portant sur le développement de capacités d'effacement de consommation d'électricité - application de l'article L. 271-4 du code de l'énergie

Environnement - Développement Durable - Nature et paysages

- [Arrêté INTS1800414A du 08/01/2018](#) (JO n°0006 du 09/01/2018) Suspension à l'intérieur des agglomérations de Bordeaux et Nantes de l'expérimentation des marquages sur les trottoirs à des fins publicitaires
- [Loi 2017-1837 du 30/12/2017](#) (JO n°305 du 31/12/2017) Loi de finances pour 2018
- [Décret 2017-1845 du 29/12/2017](#) (JO n°0305 du 31/12/2017) Expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au préfet – cf. Zoom ci-dessus
- [Décret 2017-1743 du 22/12/2017](#) (JO n°0300 du 24/12/2017) Portant expérimentation de marquages sur les trottoirs à des fins publicitaires
- [Arrêté PRM1735772A du 19/12/2017](#) (JO n°303 du 29/12/2017) Relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à projets « Ecosystèmes d'innovation - Transports et mobilité durable »
- [Arrêté TRED1710041A du 15/12/2017](#) (JO n°297 du 21/12/2017) Modifiant l'arrêté du 6 septembre 2013 fixant la liste des organismes représentés au sein du Conseil national de la transition écologique
- [Règlement 2017/2329 du 14/12/2017](#) (JOUE n°L 333 du 15/12/2017) Modification et rectification du règlement (CE) n° 1235/2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 834/2007 en ce qui concerne le régime d'importation de produits biologiques en provenance des pays tiers
- [Règlement 2017/2273 du 08/12/2017](#) (JOUE n°L 326 du 09/12/2017) Modification du règlement (CE) n° 889/2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 834/2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques en ce qui concerne la production biologique, l'étiquetage et les contrôles
- [Décision Communautaire 2017/2285 du 06/12/2017](#) (JOUE n°L 328 du 12/12/2017) Modification du guide de l'utilisateur présentant les étapes nécessaires pour participer à l'EMAS conformément au règlement (CE) n° 1221/2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS)
- [Décision Communautaire 2017/2286 du 06/12/2017](#) (JOUE n°L 328 du 12/12/2017) Reconnaissance des exigences du système de management environnemental Eco-Lighthouse comme satisfaisant aux exigences correspondantes du système de management environnemental et d'audit (EMAS), conformément à l'article 45 du règlement (CE) n° 1221/2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit
- [Décret 2017-1617 du 28/11/2017](#) (JO n°279 du 30/11/2017) Agrément des conservatoires régionaux d'espaces naturels - Modification de l'article D. 414-30 du code de l'environnement
- [Arrêté INTS1730387A du 24/11/2017](#) (JO n°279 du 30/11/2017) Manifestations sportives comportant des véhicules terrestres à moteur

- [Arrêté TRED1701191A du 05/10/2017](#) (JO n°274 du 24/11/2017) Portant approbation du règlement intérieur du comité du label « Transition énergétique et écologique pour le climat »
- [Décret 2017-1583 du 17/11/2017](#) (JO n°270 du 19/11/2017) Encadrement des usages portant sur des spécimens d'animaux d'espèces non domestiques ou des végétaux d'espèces non cultivées
- [Décret 2017-1550 du 09/11/2017](#) (JO n°264 du 11/11/2017) Modifiant l'article R. 531-9 du code de l'environnement

Eco-conception - Produits respectueux de l'environnement

- [Décision Communautaire 2017/2076 du 07/11/2017](#) (JOUE n°L 295 du 14/11/2017) Modification de la décision 2009/607/CE en ce qui concerne la période de validité des critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'Union européenne aux revêtements durs

Risques - Sécurité - Santé

- [Règlement 2018/35 du 10/01/2018](#) (JOUE n°L6 du 11/01/2018) Modification de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), en ce qui concerne l'octaméthylcyclotétrasiloxane («D4») et le décaméthylcyclopentasiloxane («D5»)
- [Décret 2017-1852 du 30/12/2017](#) (JO n°305 du 31/12/2017) Modifiant le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
- [Décret 2017-1853 du 30/12/2017](#) (JO n°305 du 31/12/2017) Modifiant le décret n° 2017-1317 du 4 septembre 2017 relatif au haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale
- [Arrêté SSAS1733524A du 30/12/2017](#) (JO n°305 du 31/12/2017) Modifiant l'arrêté du 17 octobre 1995 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles et fixant les tarifs des cotisations d'accidents du travail et des maladies professionnelles des activités professionnelles relevant du régime général de la sécurité sociale pour 2018
- [Décret 2017-1866 du 29/12/2017](#) (JO n°0305 du 31/12/2017) Définition de la stratégie nationale de santé pour la période 2018-2022 – cf. *Zoom ci-dessus*
- [Décret 2017-1814 du 29/12/2017](#) (JO n°304 du 30/12/2017) Fixant les modalités de l'abondement du compte personnel de formation des victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle
- [Décret 2017-1815 du 29/12/2017](#) (JO n°304 du 30/12/2017) Fixant les conditions d'octroi et les modalités de financement de l'abondement du compte personnel de formation des victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle
- [Décret 2017-1849 du 29/12/2017](#) (JO n°305 du 31/12/2017) Modifiant l'annexe du décret n° 2000-361 du 26 avril 2000 modifié relatif à la taxe et aux taxes additionnelles auxquelles sont assujetties les installations nucléaires de base en application de l'article 43 de la loi de finances pour 2000
- [Arrêté TREK1733946A du 29/12/2017](#) (JO n°304 du 30/12/2017) Fixant les taux de rémunération ou de compensation horaire des astreintes et des interventions au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire
- [Arrêté SSAS1736545A du 29/12/2017](#) (JO n°305 du 31/12/2017) Modifiant l'arrêté du 30 décembre 2015 relatif à la demande d'utilisation des points inscrits sur le compte personnel de prévention de la pénibilité au titre du 1°, du 2° ou du 3° du I de l'article L. 4162-4 du code du travail
- [Arrêté SSAS1736546A du 29/12/2017](#) (JO n°305 du 31/12/2017) Modifiant l'arrêté du 30 décembre 2015 relatif à la liste des éléments transmis par l'employeur à la caisse et à leurs modalités de transmission dans le cadre de l'utilisation des points inscrits sur le compte personnel de prévention de la pénibilité pour le passage à temps partiel
- [Arrêté SSAS1736552A du 29/12/2017](#) (JO n°305 du 31/12/2017) Modifiant l'arrêté du 30 décembre 2015 relatif au contenu de l'attestation prévue à l'article R. 4162-15 du code du travail
- [Décret 2017-1766 du 27/12/2017](#) (JO n°302 du 28/12/2017) Portant dissolution du fonds chargé du financement des droits liés au compte personnel de prévention de la pénibilité
- [Arrêté TRER1736094A du 22/12/2017](#) (JO n°302 du 28/12/2017) Fixant les valeurs des coefficients multiplicateurs mentionnés au 3 de l'article 58 de la loi n° 2013-1279 du 29 décembre 2013 de finances rectificative pour 2013
- [Arrêté TREP1732116A du 18/12/2017](#) (JO n°302 du 28/12/2017) Modifiant l'arrêté du 19 mars 2013 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques
- [Arrêté TREP1735400A du 18/12/2017](#) (JO n°297 du 21/12/2017) Homologation de la décision n° 2017-DC-0616 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base
- [Décision Communautaire 2017/2334 du 14/12/2017](#) (JOUE n°L 333 du 15/12/2017) Report de la date d'expiration de l'approbation de la créosote en vue de son utilisation dans les produits biocides du type 8
- [Directive 2017/2398 du 12/12/2017](#) (JOUE n°L345 du 27/12/2017) Modification de la directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

- Décision Communautaire 2017/2287 du 08/12/2017 (JOUE n°L 328 du 12/12/2017) Formulaires à utiliser pour l'importation de mercure et de certains mélanges à base de mercure conformément au règlement (UE) 2017/852 relatif au mercure
- Arrêté TREP1734288A du 07/12/2017 (JO n°293 du 16/12/2017) Modification de l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD »)
- Arrêté TRAT1725045A du 06/12/2017 (JO n°298 du 22/12/2017) Modifiant l'arrêté du 9 novembre 1999 relatif aux documents de transport ou de location devant se trouver à bord des véhicules de transport routier de marchandises
- Arrêté TRER1726130A du 04/12/2017 (JO n°285 du 07/12/2017) Portant modification de l'annexe de l'arrêté du 19 août 2016 modifié fixant la liste des sites bénéficiant d'un montant de responsabilité réduit en application du décret n° 2016-333 du 21 mars 2016 portant application de l'article L. 597-28 du code de l'environnement et relatif à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire
- Arrêté SSAS1732376A du 24/11/2017 (JO n°281 du 02/12/2017) Portant modification de l'arrêté du 17 octobre 1995 modifié relatif à la tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles et de l'arrêté du 6 décembre 1995 modifié relatif à l'application du dernier alinéa de l'article D. 242-6-11 et du I de l'article D. 242-6-14 du code de la sécurité sociale relatifs à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles
- Arrêté SSAS1732407A du 24/11/2017 (JO n°281 du 02/12/2017) Portant modification de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif à la tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles et fixant les risques bénéficiant des mesures d'ajustement des coûts moyens
- Arrêté TREP1713996A du 21/11/2017 (JO n°281 du 02/12/2017) Prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2793-3a (Destruction de munitions, mines, pièges, engins et explosifs)
- Arrêté TREP1723392A du 20/11/2017 (JO n°282 du 03/12/2017) Suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples
- Directive 2017/2102 du 15/11/2017 (JOUE n°L 305 du 21/11/2017) Modification de la directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (EEE)
- Décret 2017-1557 du 10/11/2017 (JO n°265 du 14/11/2017) Sécurité des ouvrages de transport et de distribution ainsi que conformité et installation des appareils et matériels concourant à l'utilisation des gaz combustibles
- Arrêté INTS1721371A du 08/11/2017 (JO n°266 du 15/11/2017) Modalités de prescription et de mise en œuvre du dispositif d'anti-démarrage par éthylotest électronique sur proposition des commissions médicales en charge du contrôle médical de l'aptitude à la conduite - Modification de l'arrêté du 30 octobre 2016
- Instruction DGS/SDVSS/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/2017/284 du 03/11/2017 (BO Travail n°11-2017 du 30/11/2017) Relative au guide national de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2017-2018
- Règlement 2017/2100 du 04/09/2017 (JOUE n°L 301 du 17/11/2017) Définition de critères scientifiques pour la détermination des propriétés perturbant le système endocrinien, conformément au règlement (UE) n° 528/2012

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter vos conseillers CCI !

Elodie NAYRAL

Conseillère Technique Environnement & Energie
05 65 77 77 55 e.nayral@aveyron.cci.fr



Stéphanie SEJOURNE

Conseillère Technique Sécurité & Environnement
05 65 77 77 59 s.sejourne@aveyron.cci.fr



17 rue Aristide Briand
12033 RODEZ Cedex 9

Djamel ALIANE

Conseiller Technique Qualité
05 65 77 77 91 d.aliane@aveyron.cci.fr



www.aveyron.cci.fr